

Coupe de Paris

Messieurs & Dames

Règlement 2026

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves de la ffgolf.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

1. ENGAGEMENT DES ÉQUIPES

Au plus tard le dimanche 06 septembre 2026.

Le droit d'inscription est fixé à : 300 € pour 1 équipe Dames, 300 € pour 1 équipe Messieurs et 540 € pour l'inscription d'une équipe Dames et une équipe Messieurs.

L'inscription doit être confirmée en envoyant la fiche de confirmation complétée avec un chèque ou virement en règlement du droit d'inscription (**chèque à l'ordre de la Ligue de Golf Paris Île-de-France ou par virement : cf. coordonnées bancaires sur la fiche de confirmation d'inscription**).

2. INSCRIPTION DES JOUEURS

La date limite pour inscrire les joueurs potentiels sur Extranet est fixée au **dimanche 01 novembre 2026 minuit**.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1. POUR LES CLUBS

- La Coupe de Paris organisée par la Ligue Paris Île-de-France est réservée aux Clubs de 18 trous de la Ligue avec association sportive affiliée à la ffgolf et invitée à y participer.
- **Les clubs doivent être à jour de leurs cotisations fédérales et de ligue** au jour de la clôture des inscriptions.
- Chaque club ne peut engager qu'une équipe masculine et/ou une équipe féminine.
- Le jumelage des clubs est interdit.
- **Le club en participant à la Coupe de Paris, s'engage à mettre son terrain à disposition pour l'accueil des rencontres dans les conditions prévues en annexes.**

3.2. POUR LES ÉQUIPIERS

Les équiépiers doivent :

- **Être membres de l'association sportive** du club qu'ils représentent (licence lien 1).
- **Être titulaires de la licence ffgolf de l'année** en cours.
- Pour les majeurs : être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2023 ou 2024 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.
- Pour les mineurs : attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé spécial mineur disponible sur l'espace licencié. Un certificat médical de moins de 6 mois doit être fourni uniquement dans le cas où il n'a pas été répondu négativement à toutes les questions.
- Répondre aux exigences des règles du **statut amateur**.
- Figurer sur la fiche des joueurs potentiels de l'équipe enregistrée sur Extranet.

Un joueur changeant de club de licence entre la phase qualificative et la phase finale ne pourra pas jouer avec son nouveau club s'il a participé à la phase qualificative avec l'ancien.

Un joueur ayant disputé les phases finales avec un club pourra jouer la phase qualificative de l'édition suivante avec un autre club, à la condition que le transfert de licence ait bien eu lieu.

3.3. INDEX PRIS EN COMPTE

L'index pris en compte est celui à la date de clôture des inscriptions des équipiers (**01 novembre 2026**) et figurant sur la liste des joueurs potentiels disponible sur le site de la Ligue Paris Île-de-France (www.lgpidf.com).

Tout index supérieur à **21 (Dames)** ou à **17 (Messieurs)** est compté pour **21** ou **17**.

4. CALENDRIER DES RENCONTRES

Qualifications :

Phase de poules du **07 novembre au 06 décembre 2026**

Lors de la phase de qualification, le report d'une rencontre ne peut être effectué que :

- Pour une raison exceptionnelle.
- Après accord des 2 capitaines et du directeur du club recevant.
- Après validation par la Ligue, pour ce faire, la demande de report doit être envoyée à la Ligue par le capitaine du club recevant au moins 2 semaines avant la date théorique de la rencontre.

Toute rencontre reportée après respect des points précédents doit se dérouler au plus tard le **24 janvier 2027**.

5. FORMULES DE JEU

5.1. ÉQUIPES

Dans les poules et dans le tableau final les équipes se rencontrent en Match play Brut selon la formule suivante :

Pour les Dames :

Équipe de 9 joueuses : 5 simples et 2 foursomes consécutifs.

Total des index arrondis des simples : supérieur ou égal à 65.

Total des index arrondis des foursomes : supérieur ou égal à 52.

Une victoire en simple attribue 1 point. Une victoire en foursome attribue 2 points.

Pour les Messieurs :

Équipe de 12 joueurs : 6 simples et 3 foursomes consécutifs.

Total des index arrondis des simples : supérieur ou égal à 54.

Total des index arrondis des foursomes : supérieur ou égal à 54.

Une victoire en simple attribue 2 points. Une victoire en foursome attribue 3 points.

Aucun match n'est partagé :

En cas d'égalité après 18 trous les joueurs doivent continuer le tour pour se départager.

5.2. HEURES DE DÉPART

En dehors d'intempéries ou de circonstances exceptionnelles :

- Le premier départ a lieu à partir de 9 h 00, il peut être modifié après accord des capitaines et du directeur.
- Les départs doivent s'effectuer au trou n°1, à la suite les uns des autres, les simples suivis des foursomes consécutivement.
- Les départs sont échelonnés **toutes les 8 minutes**.
- Au départ du trou n°1, l'équipe visiteuse a l'honneur.

Il est demandé au club d'accueil d'ouvrir ses installations 45 minutes avant l'heure du 1^{er} départ.

Le club recevant s'engage à ne faire partir aucune partie de 3 ou 4 balles avant le 1^{er} départ de la rencontre.

6. REPÈRES DE DÉPARTS

Messieurs : Repère II Marques Blanches.

Dames : Repères IV Marques Bleues.

Le Directeur du club recevant la rencontre doit veiller à ce que les marques de départs respectent les repères fixes tout en tenant compte des conditions climatiques du jour.

Le Comité de l'épreuve recommande de ne pas faire jouer deux matches en simple dans le même groupe.

7. MATCHPLAY

7.1. SIMPLES

- Les équipiers jouent dans l'ordre croissant de leur index arrondi. À index arrondi égal, libre choix est laissé au capitaine pour l'ordre de jeu.
- Les équipiers jouent selon l'ordre de la fiche « **ordre de jeu des simples** » (voir fiche en annexe).

7.2. FOURSOMES

- Les équipiers jouent dans l'ordre croissant de la somme des index arrondis. À index arrondi égal, libre choix est laissé au capitaine pour l'ordre de jeu.
- Les équipiers jouent selon l'ordre de la fiche « **ordre de jeu des foursomes** » (en annexe).

7.3. ORDRE DE JEU

Pour l'ordre de jeu le capitaine prend en considération l'index arrondi des joueurs figurant sur la liste des joueurs potentiels.

La fiche d'ordre de jeu (voir annexes) des simples et des foursomes doit être remise par le capitaine au secrétariat du golf d'accueil au plus tard **30 minutes** avant l'heure officielle de départ du premier simple de son équipe.

7.4. FORFAIT

En cas de forfait d'un joueur ou d'un Foursome, après la remise de la feuille de match, le match concerné est perdu.

En cas de forfait de l'ensemble de l'équipe, l'autre équipe gagne le match sur le score de 6 à 0 (2/3 du score max) avec un total de 14 up pour les Dames et 14 à 0 (2/3 du score max) avec un total de 18 up pour les Messieurs.

Si la somme des index arrondis des joueurs constituant les foursomes est inférieure à la somme minimale requise, tous les foursomes sont déclarés perdus. De même, en cas d'erreur dans la somme des index **arrondis** des joueurs de simples, tous les simples sont déclarés perdus chacun sur le score de 2 down.

7.5. ÉGALITÉ

En cas de partage de la rencontre par suite de forfaits, chaque capitaine désigne un joueur/joueuse pour disputer un playoff afin de désigner l'équipe gagnante.

8. QUALIFICATIONS POUR LES QUARTS DE FINALE

Le club 1^{er} de sa poule est qualifié pour les ¼ de finales ainsi que les meilleurs deuxièmes pour atteindre 8 clubs qualifiés.

Départage au sein d'une poule ou pour les meilleurs deuxièmes en annexes.

Les matches de la phase finale se déroulent sur terrain neutre les week-ends suivants :

Phases finales :

¼ de finale : **27-28 Février**

½ finale : **06-07 Mars**

Finale : **20-21 Mars**

La participation aux ¼ finales impose aux clubs qualifiés la mise à disposition de leur terrain pour une rencontre de la phase finale. Tous les clubs qualifiés doivent bloquer une date pour accueillir la Finale, le choix du terrain est déterminé par le Comité de l'épreuve en tenant compte des clubs qualifiés pour celle-ci.

9. CAPITAINE ET PERSONNE AUTORISÉE À DONNER DES CONSEILS

Voir Vademecum (p.29) – [CLIQUEZ ICI !](#)

10. RÈGLES LOCALES

- Les règles locales permanentes des épreuves fédérales amateurs et les règles locales du club recevant sont applicables. En tout état de cause, la règle locale type « E-3 Placer la balle » est applicable.
- L'utilisation des voiturettes n'est pas autorisée (sauf titulaire du médical pass avec mention « buggy yes »).
- Épreuve non-fumeur.

11. INTEMPÉRIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement des épreuves par équipes est perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les procédures suivantes doivent être suivies :

Dans toutes les situations ci-dessous, l'avis du directeur du club recevant est prépondérant et non susceptible de réclamations. Toutes décisions doivent être validées par le Comité.

Si une rencontre n'a pu commencer ou n'a pu se terminer complètement :

- Seuls les matches terminés sont comptabilisés et tous les autres sont annulés
- La rencontre doit être reprise sur le même terrain à une date ultérieure. Cette date doit se situer avant le **24 janvier 2027.**
- Une nouvelle feuille de match devra être remplies (comprenant les matches comptabilisés, à mettre en premier sur la feuille de résultat). Un même joueur ne pouvant pas jouer deux matchs de la rencontre.

Si une équipe interrompt une rencontre en l'absence d'accord des deux capitaines tous ses matchs en cours sont perdus.

12. PRIX

Les équipes gagnantes et finalistes (Messieurs et Dames) sont récompensées par un souvenir.

Le club de l'équipe gagnante a son nom gravé sur le Trophée qui est remis en jeu l'année suivante.

13. RÉCLAMATIONS

La procédure de réclamation se doit de rester exceptionnelle afin de préserver la courtoisie qui doit présider le déroulement des rencontres.

Toute réclamation, doit être notifiée sur la feuille de résultats de la rencontre et présentée par le capitaine de l'équipe au Comité de l'épreuve. Malgré la présentation d'une réclamation au cours d'une rencontre, celle-ci se déroule normalement jusqu'à la fin.

Pour toute remarque portant sur un point du règlement, un mail doit être envoyé au Comité de l'épreuve par le Club sous la signature obligatoire du Président de la commission sportive ou du Président du Club.

Le Comité de l'épreuve, saisi d'une réclamation, se prononcera dans les meilleurs délais avec si nécessaire l'application de sanctions en concordance avec l'esprit de l'épreuve.

14. COMITÉ DE L'ÉPREUVE, ARBITRES

Le Comité de la Coupe de Paris est composé de :

Fabienne LAMBERT, Membre du Comité de la Ligue, Arbitre - 06 62 96 14 42

Guy BALESTRAT, Arbitre - 06 86 98 07 79

Philippe BAUMANS, Arbitre - 07 49 84 78 26

Gilbert VEYRAN, Arbitre - 06 19 76 03 43

Et d'Alexis BAILLEUL, Permanent de la Ligue

Pour toute question de règles, les arbitres du Comité de l'épreuve doivent être contactés en priorité. En cas de non réponse, contacter tout autre arbitre de la Ligue.

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile et de prendre toute décision pour le bon déroulement de cette épreuve.